**Fédération des acteurs de la solidarité**

**Interpellez votre député·e**

**Paragraphes thématiques**

**Travail social**

Le secteur de la lutte contre les exclusions connait une pénurie sans précédent de professionnels, qui provoque découragement et épuisement des équipes, impacte fortement le fonctionnement de nos structures, voire remet en cause certaines activités au service des personnes vulnérables. En dépit des annonces gouvernementales du 18 février 2022 portant sur la revalorisation salariale qui devrait entrer en application dès ce mois de juin, d’importantes lacunes subsistent quant au périmètre d’application ainsi qu’aux fonctions éligibles. Nous constatons ainsi que des salariés indispensables à la tenue de nos missions, le plus souvent avec les rémunérations les plus faibles, demeurent encore exclus de cette revalorisation.

Pour faire face aux besoins croissants des personnes vulnérables et pour préserver un secteur qui participe activement au pacte social de note Nation, seule une revalorisation salariale globale de tous les corps de métiers qui composent nos organisations parait indispensable et urgente.

**Hébergement/logement**

Avec au moins 300 000 personnes sans domicile, 2 millions de ménages en attente d’un logement social et 5 millions de personnes mal logées, la crise du logement est de plus en plus prégnante dans tous les territoires. La forte inflation provoquée notamment par l’augmentation des prix de l’énergie renchérit le coût du logement, qui était déjà le premier poste de dépenses des ménages. Aussi, afin de permettre aux personnes de trouver un toit et se loger dignement, la Fédération des acteurs de la solidarité appelle à la mise en œuvre d’une programmation pluriannuelle du secteur de l’hébergement fondée sur une approche territorialisée des besoins, à une relance de la production de logements sociaux et très sociaux, à un meilleur financement de l’accompagnement social et au renforcement de la lutte contre les passoires énergétiques

**Santé**

La crise sanitaire a exacerbé les difficultés du système de santé, déjà ancrées depuis plusieurs années en réalité,  dans notre pays. Déficit de moyens de l’hôpital public, manque de médecins généralistes et de spécialistes dans de nombreux territoires, absence d’articulation entre les professionnels et les dispositifs, pour ne citer que ces points, sont autant de freins pour un accès réellement effectif aux soins pour nos concitoyens. Il s’agit là d’un constat d’autant plus vrai pour les personnes en situation de précarité, victimes parfois de refus de soins et davantage sujets au non-recours aux soins, alors même que l’OMS insiste sur l’importance de l’accès aux soins des plus vulnérables comme levier dans la lutte contre les exclusions.

Les troubles de santé mentale et les conduites addictives sont également de plus en plus prégnants, notamment pour les jeunes. Il y a, selon nous, urgence à augmenter les capacités d’accueil des établissements publics de santé mentale et à développer des dynamiques « d’aller vers » les personnes les plus vulnérables. Enfin, la Fédération des acteurs de la solidarité souhaite que le sujet de la dépendance et du vieillissement puisse également être traité sous le prisme de la précarité afin que des solutions puissent être apportées aux personnes vieillissantes accompagnées par nos structures ou en situation de rue ou d’exclusion

**Culture**

Dans une société fracturée, fragilisée par deux ans de crise sanitaire, la culture est rarement considérée comme essentielle. Pourtant, la Fédération des acteurs de la solidarité défend les droits culturels et l’importance de la participation à la vie culturelle pour les plus exclus comme vecteurs de cohésion sociale, d'émancipation et de citoyenneté. Pour encourager l’intégration de la culture dans l’accompagnement social global, il est nécessaire de renforcer les partenariats entre différents secteurs, la formation des intervenants sociaux et le développement de fonds dédiés tel un appel à projet « Culture/lutte contre les exclusions » sur le modèle « Culture/Santé » porté par les ARS et les DRAC.

**Droits des femmes**

Les femmes constituent aujourd’hui la majorité des personnes en situation de précarité : elles représentent 70% des travailleurs pauvres et une famille monoparentale sur trois ayant pour cheffe de famille une « femme » vit aujourd’hui sous le seuil de pauvreté. En plus de ces inégalités sociales et économiques vectrices d’une précarité spécifique pour les femmes, celles-ci sont exposées au quotidien à des violences sexistes et sexuelles qui impactent durablement leurs conditions de vie. C’est pourquoi, la Fédération des acteurs de la solidarité fait le choix d’amplifier son engagement en faveur des Droits des femmes en luttant contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, en plaidant pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes au sein des différentes politiques publiques (logement, insertion professionnelle, santé, etc…) et en demandant des mesures concrètes permettant de sortir de la précarité : réelle égalité salariale, revalorisation des prestations sociales ou encore levée des freins à l’emploi et l’insertion.

**Réfugié.es Migrant.es**

Les déplacements de population liés à la guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine ont provoqué une mobilisation exceptionnelle de la part de nombreuses et nombreux citoyens français, ainsi que des acteurs spécialisés dans l'accueil des personnes fuyant la persécution, des collectivités territoriales et de l’Etat. Cette mobilisation fait la démonstration que nous voulons et que nous pouvons réussir collectivement l'accueil de personnes exilées. Elle doit bien entendu se maintenir pour que les personnes déplacées depuis l'Ukraine puissent rester en France autant que nécessaire, mais elle doit aussi nous encourager, plus globalement, à œuvrer pour améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des personnes étrangères, quelle que soit leur pays d'origine.

**Enfance/famille**

La lutte contre la pauvreté des enfants et des familles doit se poursuivre et s'intensifier. Ce combat contre la reproduction des inégalités doit ainsi se traduire par des mesures telles que la création de places d’accueil du jeune enfant et des réformes relatives à leur accessibilité pour les familles les plus modestes, ainsi que par une politique volontariste s’agissant de l’éducation et la formation, tant dans l’accès que dans les conditions de réussite pour toutes et tous.

**Emploi-IAE**

Avec un objectif affiché de « plein emploi », si la reprise économique est là, force est de constater qu’elle ne bénéficie pas à toutes et tous. Malgré la création de 490 000 emplois en 2021, ce sont 3 millions de personnes qui sont toujours privées durablement d’emploi dans notre pays et dont la grande majorité vit sous le seuil de pauvreté et sans accompagnement suffisant.

Cette exclusion structurelle de l’emploi, en plus de produire des ravages personnels et d’abîmer notre cohésion sociale, représente un coût financier indéniable pour la société. Entre les dépenses directes d’allocations et les manques à gagner résultant du retour à l’emploi, le coût global de la privation d’emploi pour la puissance publique est évalué à 43 milliards d’euros par an par les acteurs associatifs. Une partie importante de ces coûts pour l’État et les collectivités territoriales pourrait être réorientée vers la création d’emplois supplémentaires.

La Fédération des acteurs de la solidarité défend le droit à l’emploi, l’idée que tout le monde est employable et qu’il faut mobiliser toutes les énergies pour lever les freins à l’emploi. Il est essentiel de poursuivre l’investissement dans l’insertion par l’activité économique et l’emploi solidaire, et de prolonger les programmes Premières Heures et Convergence qui permettent l’accès à l’IAE et à l’emploi aux personnes qui en sont le plus exclues. Enfin, il est également nécessaire de donner les moyens suffisants au déploiement de Territoire zéro chômeurs de longue durée tel que prévu par la loi.

**Jeunes**

La crise sanitaire a très fortement aggravé les difficultés sociales, économiques, sanitaires et d’accès au logement que connaissent les jeunes, par ailleurs particulièrement sujets au non-accès aux droits d’une part et demeurant exclus de notre système de protection sociale d’autre part dans la mesure où les jeunes de 18 à 25 ans n’ont toujours pas accès au RSA. Afin de mieux répondre aux besoins et spécificités de ce public et lutter contre le non-recours, il nous apparait comme essentiel d’adapter les dispositifs de repérage et d’hébergement existants, que soit garantie dans chaque département une prise en charge et un accompagnement adapté aux besoins des jeunes majeurs en fin de prise en charge par l’ASE afin de limiter les sorties sèches à la rue et, enfin, de développer une offre de formations adaptée aux jeunes décrocheurs et aux NEET et la promouvoir auprès des collèges, des lycées, des entreprises et des acteurs de l’accompagnement des jeunes.

Par ailleurs, le Contrat d’Engagement Jeune, lancé sur l’ensemble du territoire le 1er mars dernier, constitue une réponse proposant un accompagnement vers l’emploi et la formation allié à une allocation qu’il est nécessaire de faire connaitre très largement aux jeunes les plus précaires. Néanmoins, il ne permet pas, contrairement à l’ancien dispositif Garantie Jeunes, que l’allocation puisse être partiellement cumulée à des ressources issues notamment de l’insertion par l’activité économique ou à l’allocation chômage. Cela constitue un recul et risque d’aggraver la possibilité d’accès des jeunes en situation précaire à un logement, c’est pourquoi il est nécessaire de faire évoluer le dispositif sur ces points.